

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA MAYENNE 2019**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

715 dossiers ont été déposés en 2019 pour la Mayenne contre 686 en 2018, soit une augmentation de 4,2 %. Pour la région les dépôts sont toujours en baisse de 10,79 % contre 16,90 % en 2018. Cette baisse est également constatée au niveau national : 11,92 % contre 9,6 % en 2018.

La proportion des redépôts en Mayenne, pour 2019, de 48,80 % (47,70 % en 2018) devient supérieure à la région qui enregistre un taux de redépôt de 47,80 % (49,40 % en 2018) et excède toujours les données nationales dont le taux est de 44 % (46,10 % en 2018).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables en Mayenne s'est réduit par rapport à l'année dernière à 92,44 % des dossiers déposés, en 2019, contre 97,08 % des dossiers déposés en 2018 alors que pour la région, et en 2019, nous enregistrons pour ces dossiers une légère progression soit 92,38 % contre 90,11 % en 2018. Au niveau national, nous constatons une augmentation un peu plus prononcée avec 93,30 % en 2019 pour 89,70 % des dossiers déposés en 2018.

Le nombre de dossiers irrecevables en Mayenne en 2019 est donc de 5,9 % des dossiers déposés contre 5 % des dossiers déposés en 2018. Les performances de la Mayenne se situe donc au-dessus du chiffre régional soit 6,26 % et en-dessous du chiffre national à 5,16 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers en plan conventionnel en Mayenne pour l'année 2019 est de 4,74 %, en diminution par rapport à 2018 (7,32 %).

La part des dossiers pour des mesures imposées suite à Rétablissement Personnel sans Liquidation Judiciaire en Mayenne passe à 39,70 % en 2019 contre 36,06 % en 2018.

La part des dossiers pour les Procédures de Rétablissement Personnel avec Liquidation Judiciaire en Mayenne continue de baisser 0,41 % (3 dossiers) contre 0,75 % en 2018 (7 dossiers).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

La part de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement en Mayenne est de 29,13 % en 2019 contre 33,26 % en 2018. Ce résultat explique donc la baisse des solutions pérennes (73.98 % en 2019 contre 77.40 % en 2018). Pour la région ce taux est également de 74 %. Au niveau national nous constatons un taux légèrement supérieur à 76 %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre annuelle
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Reprise des relations pour travailler de nouveau en synergie. Les besoins des parties présentes ont été évoqués et pris en compte dans la nouvelle organisation.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3	Inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte, procédure surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	7	Inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte, procédure du surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Typologie du surendettement pour l'année 2018 – Préconisations sur les frais bancaires
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Inclusion bancaire, frais bancaire, droit aux comptes
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3	Typologie du surendettement pour l'année 2018 – Inclusion bancaire – frais bancaire – les fichiers – droit au compte – procédure du surendettement

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à évoquer la typologie du surendettement en Mayenne, la loi ELAN et trouver les synergies pour améliorer les relations entre la Banque de France et les tribunaux.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : les relations avec la CCAPEX ont été renouées en 2019, les échanges ont donc repris en fin d'année et devraient se poursuivre en 2020.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

12 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 118 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Nous constatons une insuffisance de choix pertinent dans les motifs d'irrecevabilité étant donné que le motif « absence de bonne foi » n'est pas adapté puisque difficilement opposable auprès du tribunal.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

* Lorsqu'un couple possède un bien immobilier et qu'une des deux personnes doit partir en EHPAD, la commission demande la vente du bien en laissant dans la difficulté la seconde personne.

* De plus en plus de retraités à faibles ressources sont éligibles à la procédure : l'orientation en PRP semble être la seule issue adaptée.

* La situation des mères isolées apparaît de plus en plus difficile en raison de salaires moins élevés, des difficultés pour percevoir la pension alimentaire éventuelle même si une compensation est possible par la CAF.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

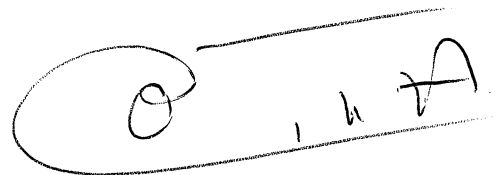
Les créanciers continuent à demander le paiement de leurs créances en fin de plan pour des montants effacés par les mesures validées en commission.

Date : 19 février 2020

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Mayenne

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	686	715	4,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,70%	48,78%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,32%	8,01%	
Dossiers décidés recevables par la commission	666	661	-0,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,87%	15,73%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	34	42	23,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,41%	33,33%	
Dossiers orientés par la commission	673	667	-0,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,21%	46,48%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,09%	43,18%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,34%	0,45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,57%	56,37%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	929	738	-20,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,18%	7,18%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,66%	5,69%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,06%	39,70%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,75%	0,41%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,33%	10,30%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,32%	4,74%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,01%	5,56%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,01%	36,72%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,26%	29,13%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,25%	14,36%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,75%	7,59%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,40%	73,98%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	5	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Mayenne	PAYS-DE-LA-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6%	6%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	40%	39%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10%	9%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37%	38%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Mayenne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	20 591	549	2 411	78,2%	82,7%	12 317	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	10 596	120	232	40,2%	18,1%	86 752	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	9 620	477	1 763	36,5%	71,8%	10 423	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	375	324	416	1,4%	48,8%	739	1,0
Dettes de charges courantes	2 929	548	2 702	11,1%	82,5%	3 595	4,0
Autres dettes	2 818	407	966	10,7%	61,3%	1 980	2,0
Endettement global	26 338	664	6 079	100,0%	100,0%	16 754	9,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Pays-de-la-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	215 763	5 601	25 592	75,6%	83,9%	13 437	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	106 604	1 140	2 193	37,4%	17,1%	86 224	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	104 838	4 848	19 266	36,7%	72,7%	11 304	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 321	3 271	4 133	1,5%	49,0%	750	1,0
Dettes de charges courantes	32 798	5 418	24 415	11,5%	81,2%	3 257	4,0
Autres dettes	36 746	3 973	8 947	12,9%	59,5%	1 738	2,0
Endettement global	285 308	6 673	58 954	100,0%	100,0%	17 430	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

